



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/54/SC.2/L.1
10 octobre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Cinquante-quatrième session

Genève, 1^{er}-11 octobre 2007

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève, du 1^{er} au 11 octobre 2007

Rapporteur: M. Mohammad Ali Zarie Zare (République islamique d'Iran)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
COMITÉ DE SESSION II.....	2
Le développement économique en Afrique: Retrouver une marge d'action – La mobilisation des ressources intérieures et l'État développementiste	2
Résumé du Président	2

COMITÉ DE SESSION II¹

Le développement économique en Afrique: Retrouver une marge d'action

– La mobilisation des ressources intérieures et l'État développementiste

(point 5 de l'ordre du jour)

Résumé du Président

1. Les délégations ont salué la qualité de l'analyse présentée dans la publication intitulée *«Le développement économique en Afrique: Retrouver une marge d'action – La mobilisation des ressources intérieures et l'État développementiste»*. Certaines ont toutefois critiqué la parution tardive du rapport.
2. De nombreuses délégations ont noté que l'aide publique au développement et l'aide au commerce demeuraient importantes pour le continent africain. Elles ont exhorté les pays développés à honorer leur engagement de doubler l'aide au continent afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Des représentants ont déclaré que le continent avait peu tiré parti de l'aide en termes de développement, d'autres ont souligné que les engagements en matière d'aide n'étaient pas respectés et que les chiffres officiels étaient faussés car ils incluaient l'allègement de la dette. L'aide publique au développement comportait également de nombreuses limites, notamment les conditions imposées qui limitaient la marge de manœuvre des pays bénéficiaires; ces dernières années, une grande partie de l'aide publique au développement avait été allouée à des secteurs sociaux, au détriment de l'amélioration de l'infrastructure et de la capacité de production. Il était donc nécessaire de mobiliser des ressources intérieures non seulement pour compléter l'aide mais aussi pour disposer de plus de flexibilité et de marge de manœuvre afin de répondre aux véritables besoins de l'Afrique. La plupart des représentants sont convenus des mesures à prendre pour mobiliser des ressources intérieures: a) exploiter le potentiel du secteur informel; b) concevoir des politiques fiscales plus efficaces; c) utiliser les envois de fonds; et d) inverser la fuite des capitaux. Certains ont constaté

¹ Les versions électroniques des déclarations des délégations sont affichées sur le site Web de la CNUCED sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles ont été reçues. Ouvrir www.unctad.org/meetings, sélectionner l'organe intergouvernemental et la session, et cliquer sur Programme.

avec inquiétude que ces recommandations pourraient aboutir à un excès néfaste de réglementation. Les Consensus de Monterrey et de São Paulo reconnaissent certes l'importance de la mobilisation des ressources intérieures, mais il fallait aussi établir un environnement international porteur, en particulier pour permettre l'accès des exportations des pays africains aux marchés, et investir dans les capacités de production et les ressources humaines.

L'investissement étranger direct diminuait dès que les conditions devenaient difficiles mais, à l'instar des envois de fonds et du microfinancement, il devait être considéré comme un moyen de compléter l'aide publique au développement et l'allègement de la dette et non d'y substituer.

3. Les représentants ont reconnu que les bons résultats économiques enregistrés par l'Afrique ces dernières années étaient en partie dus à la hausse sensible des exportations de produits primaires et au resserrement des liens économiques avec d'autres pays en développement, en particulier en Asie. Ils ont donc lancé un appel en faveur d'un renforcement de la coopération Sud-Sud (dans le cadre du Système global de préférences commerciales entre pays en développement et des nouvelles stratégies conjointes Asie-Afrique) et de la «coopération triangulaire» mise en avant dans l'Accord de Bandung de 2005.

4. De l'avis général, l'affaiblissement du rôle de l'État depuis les années 80 était en partie responsable de la crise économique actuelle en Afrique. Il importait que l'État joue un rôle plus actif dans l'optique du développement durable. «L'État développementiste» pouvait favoriser le développement en Afrique, comme il l'avait fait en Asie grâce à une meilleure mobilisation et utilisation de l'épargne.

5. De nombreux intervenants ont souligné que les pays avaient le droit de choisir leurs propres stratégies de développement et devaient disposer de la flexibilité nécessaire pour les mettre en œuvre. À cet égard, le rapport 2007 sur *Le développement économique en Afrique* offrait une approche pratique (et moins dogmatique) du développement en Afrique, en préconisant diverses politiques adaptées aux différents pays. L'état développementiste et la meilleure utilisation des ressources disponibles permettraient de créer un cercle vertueux d'accumulation, d'investissement, de croissance et de réduction de la pauvreté. Des représentants ont appelé l'attention sur les nombreux dysfonctionnements du marché causés par une intervention excessive de l'État dans l'économie, et ont conclu que s'il n'y avait pas de solution politique idéale dans le domaine du développement, il existait certainement des

pratiques optimales, qui révélèrent l'importance du secteur privé pour le développement. Il a été convenu, dans une certaine mesure, que certains engagements conclus au niveau international limitaient la marge d'action des pays en développement pour entreprendre des politiques adaptées à leurs besoins en matière de développement. Toutefois, quelques représentants se sont opposés à l'idée selon laquelle l'adhésion des pays africains à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) restreignait leur marge d'action, dans la mesure où cette adhésion leur offrait un environnement commercial prévisible et des perspectives qui élargissaient au contraire cette marge d'action. En outre, les pays africains, en particulier les pays les moins avancés, disposaient d'une grande flexibilité dans l'application des accords de l'OMC.

6. Plusieurs délégations ont souligné le rôle essentiel du secteur privé dans le développement et, s'agissant de l'Afrique, le rôle des petites et moyennes entreprises et des institutions de microfinancement. Il était important de créer et de préserver un environnement national porteur grâce à la bonne gouvernance et au développement d'économies intégrées sur le plan interne, afin d'accroître l'épargne et l'investissement de manière à alimenter la croissance.

Le développement du secteur privé devrait être favorisé par l'édification d'économies du savoir et l'intégration de l'Afrique dans la société mondiale du savoir, ainsi que par le développement de ressources humaines capables de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie de développement adaptée à la réalité de l'Afrique. Des représentants ont fait observer que l'incapacité des pays africains à se développer plus rapidement s'expliquait en grande partie par l'intervention massive de l'État dans les activités du secteur privé, la bureaucratie excessive et l'inefficacité des politiques.

7. De nombreux représentants ont salué les travaux de recherche de la CNUCED qui étaient intellectuellement stimulants et novateurs. D'autres ont exhorté la CNUCED à œuvrer davantage à développer des synergies avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement, afin de faire connaître les travaux de la CNUCED dans ce domaine. La CNUCED a été invitée plus particulièrement à étudier les moyens: a) d'améliorer le secteur privé; b) de transformer les activités économiques informelles en activités formelles; c) d'approfondir l'idée de chartes financières et; d) de renforcer les liens entre l'Union européenne et l'Afrique dans le cadre d'un nouveau partenariat ou d'une nouvelle stratégie commune.